



**Le Président**

A l'attention de

Madame les Présidentes, Messieurs les Présidents  
des Fédérations Olympiques  
des Fédérations Nationales Sportives  
des Fédérations Multisports et Affinitaires  
des Fédérations Scolaires et Universitaires  
des Membres associés

Réf : DM/SG/MB/ay - 639

Paris, le 6 novembre 2017

Mesdames la Présidentes, Monsieur le Président, *cher(e) ami(e)*

Dans le cadre de notre partenariat renforcé en 2017 et 2018 avec l'enseigne de sport Decathlon, désormais partenaire national du CNOSF, j'ai le plaisir de vous confirmer la déclinaison sur les territoires d'offres dédiées particulièrement attractives pour l'achat de matériel et d'équipement de sport.

Ainsi, pour toute commande passée sur le site [decathlonpro.fr](http://decathlonpro.fr), vous pourrez bénéficier de :

- -20% de remise immédiate pour les fédérations membres, CROS et CDOS en indiquant le code CNOSF,
- -15% de remise immédiate pour les clubs affiliés aux fédérations membres en indiquant le code CNOSF18.

Vous trouverez ci-après les présentations de ces offres pour les fédérations, CROS/CDOS ainsi que pour les clubs.

Decathlon PRO nous a d'ores et déjà confirmé que son dispositif était opérationnel.

Vous pouvez donc dès à présent informer vos clubs de cette possibilité qui leur est offerte, dans l'éventualité où ils seraient intéressés.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de mes salutations distinguées.

*Bien à vous*

  
Denis Masseglia